

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 12/04/2022

Admission numéro : RACC-07-46

-

Société titulaire

Tubosider SpA
Corso Torino, 236
14100 ASTI
Italie

Dispositifs Raccordés

DOLRE H255

DESAMI SPRL

Barrière d'ouvrage d'art d'entraxe 2m

Certificat 1137-CPR-0614-69-10 du 26/05/2021

GBA

Barrière béton coulée en place selon norme française

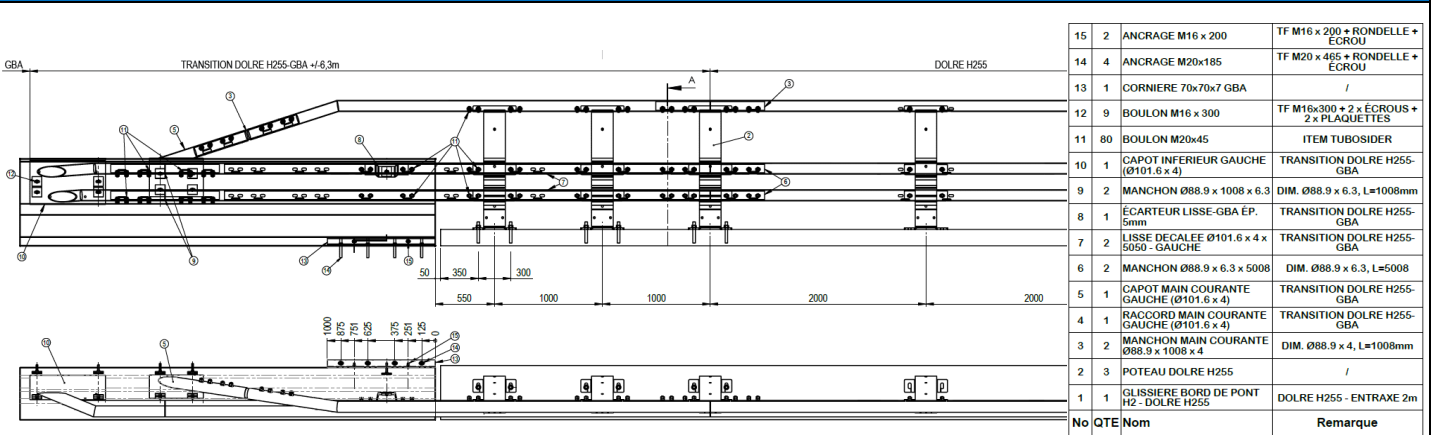
Description du raccordement

Raccordement **DOLRE H2-GBA**

Raccordement avec pièce spécifique

Evaluation par essai physique et simulations numériques

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue :

H2

Largeur de fonctionnement :

W3 (1.0m)

Marquage

Logo société et logo NF sur capots inférieurs et de main-courante

TUBOSIDER



ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

1 / 1

DECISION D'ADMISSION Le 26/04/2022 sous N°RACC-07-46	DISPOSITIFS DE RETENUE RACCORDEMENTS DE BARRIERES DE SECURITE
Adresse du titulaire : Tubosider SpA Corso Torino, 236 14100 ASTI Italie	Représentée par : DESAMI France 765, Avenue des frères Lumière 69250 Neuville sur Saône France
<i>Site(s) de production</i>	
JLM Spri	
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 10 et aux annexes de certification NF 058 "DISPOSITIFS DE RETENUE – POINTS SINGULIERS" révision 5	
Dénomination: DOLREH255 GBA Systèmes raccordés:	
DOLRE H255 1137-CPR-0614-69-10	GBA <i>Barrière béton coulée en place selon norme française</i>
Type d'évaluation: C: Essais + simulations numériques	
La fiche technique du 12/04/2022 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2023 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
<p>Pour l'ASCQUER Le Délégué Général Pierre ANELLI</p> 